



SEANCE DU 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 20h30, le Conseil Municipal de Montdragon, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Convocation : 06/02/2023

Etaient présents : Mmes ANDRIEU. CHANUSSOT. CORBIERE. GRIALOU. RIVIERE. Mrs BERMOND. D'HOSTINGUE. LAFON. SOULE. VERNHES.

Excusée : Mme MASSOUTIER a donné procuration à Mme RIVIERE.

Monsieur Michel LAFON a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit.

Délibération n° 2023-1

Création d'un terrain multisports (Décapark)– PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de création d'un nouvel équipement sportif qui sera implanté à proximité de l'école - 1 route du Stade.

Ce futur équipement, en accès libre, permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux enfants et adolescents de la commune. Il pourra également être mis à disposition de l'école primaire (52 élèves répartis en 2 classes de maternelle et 1 classe de CP), de la M.J.C., de l'A.L.S.H. et de l'E.H.P.A.D. La Grèze, dans le cadre de conventions avec la Mairie.

Le projet englobe des travaux de terrassement, la création d'une plateforme en enrobé, la fourniture et la pose du Décapark. Son coût global s'élève à 76 647 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS), dans le cadre du programme des « Equipements sportifs de proximité » 2022-2024.

Il invite le Conseil à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total opération : 76 647 € HT

- | | | |
|-----------------------------|---|----------------|
| - Agence Nationale du Sport | : | 61 317 € (80%) |
| - Autofinancement commune | : | 15 330 € (20%) |

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la création d'un nouvel équipement sportif pour un montant de 76 647 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** la subvention correspondante auprès du partenaire financier (Agence Nationale du Sport),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Délibération n° 2023-2

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX USEES EN CONTRE BOURG

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition financière pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la mise en place d'un poste de refoulement des eaux usées en contre bourg.

Le montant du devis s'élève à 13 540.36 € HT

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'exception de M BERMOND qui ne prend pas part au vote et avec 13 voix pour :

- **APPROUVE** la proposition financière pour un montant de 13 540.36 € HT,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Délibération n° 2023-3

CHANGEMENT ECLAIRAGE SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des travaux ont été effectués récemment en vue d'améliorer les performances thermiques de la salle des fêtes afin de compléter ces travaux il propose le changement de l'éclairage en équipant toute la salle de lumière à LED.

Le coût des travaux est estimé à 4 094 € TTC.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de changement d'éclairage pour un montant de 4 094 € TTC,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Elagage :

3 platanes ont été élagués.

Route de Lautrec : la Communauté de Communes doit tailler les branches qui touchent les lignes et les propriétaires ainsi que la commune les évacueront.

Voirie :

720 m de voirie à la Roque seront faits par la Communauté de Communes.

Rail de sécurité vers le Pont Vieux : voir avec la Communauté de Communes pour effectuer un devis

Enrochement :

Pour le mur de soutènement Côte Vieille, un rendez-vous est pris le 20 mars à 10 h 30.

Questions diverses

Trifyl : une visite de l'usine sera possible pour les membres du Conseil Municipal courant mai.

Fin de la réunion à 23 h 30

